

UNIVERSITE PARIS 1 - ECOLE DE DROIT DE LA SORBONNE
MASTER 2 DROIT INTERNATIONAL PRIVE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Compétence internationale des tribunaux

Laurence Usunier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

SEANCES 7 ET 8

COMPETENCE INTERNATIONALE ET PROTECTION D'INTERETS PRIVES FONDAMENTAUX

Plan

I. Compétence internationale et protection des parties faibles

A. *Les traits communs des compétences protectrices des parties faibles*

1. La structure des règles de compétence protectrices des parties faibles
2. La justification des compétences protectrices des parties faibles

B. *Les différents types de compétences protectrices des parties faibles*

1. Les compétences protectrices des assurés
2. Les compétences protectrices des travailleurs
3. Les compétences protectrices des consommateurs

II. Compétence internationale et protection des droits fondamentaux

A. *La résurgence du for de nécessité*

1. En droit de l'Union européenne
2. En droit commun français

B. *L'émergence d'une compétence universelle pour violation grave des droits de l'homme*

Documents à étudier

Séance 7

- Sur les règles de compétence protectrices des consommateurs :

* CJUE, 7 déc. 2010, aff. C-585/08 et 144/09, *Pammer* et *Hotel Alpenhoff*;

* Civ. 1^{re}, 18 sept. 2024, n° 23-13.732, *Saradar Bank* ;

* Civ. 1^{re}, 25 mars 2026 n° 24-21.790 et n° 24-21.422, *Blom Bank Sal*.

Séance 8

- Sur le for de nécessité en droit de l'Union européenne :

* Règl. (CE) n° 4/2009 du 18 déc. 2008 (Aliments), art. 7 ;
* Règl. UE n° 650/2012 du 4 juill. 2012 (Successions), art. 11 ;
* Règl. UE n° 2016/1103 du 24 juin 2016 (Régimes matrimoniaux), art. 11.

- Sur le for de nécessité en droit commun français :

* Cass. civ. 1^{re}, 1^{er} fév. 2005, n° 01-13742 et 02-15237, *NIOC* ;
* Cass. soc., 14 sept. 2017, n° 15-26737 et 15-26738, *Comilog*.

- Sur la compétence universelle en cas d'atteinte grave aux droits fondamentaux d'un ou plusieurs individus :

* Cass. soc., 10 mai 2006, n° 03-46593, *Moukarim c. Isopehi* ;
* Cour EDH, 15 mars 2018, n° 51357/07, *Naït-Liman c. Suisse*.